

ARGIS

Tué et enseveli sous du béton : procès du meurtrier présumé

La cour d'assises de l'Ain juge, à partir de jeudi 16 septembre, un homme de 25 ans. Il est accusé d'avoir tué Salih Alici en 2018 dans une maison squattée à Argis, avant d'avoir enfoui le corps sous une dalle de béton.

C'est durant l'été 2018 que Salih Alici, un jeune homme de 29 ans qui habitait Saint-Rambert-en-Bugey, avait mystérieusement disparu. Sa famille l'avait cherché en vain avant de signaler sa disparition à la gendarmerie après que sa voiture avait été retrouvée sur un parking de Tenay, presque un mois après qu'il n'avait plus donné signe de vie.

Ses proches avaient expliqué que le jeune homme était suivi pour des problèmes psychologiques qui l'empêchaient de travailler, et qu'il percevait l'allocation adulte handicapée. Ils avaient également indiqué aux gendarmes qu'il était impliqué dans de la revente de cannabis et que sa disparition pouvait être en lien avec des dettes liées au trafic de stupéfiants. Une rumeur faisait même état à Saint-Rambert d'un enlèvement dans un coffre de voiture.



La victime, Salih Alici, dont le corps avait été retrouvé en juin 2019. Photo DR

La victime recherchée pendant près d'un an

Mais finalement, en juin 2019, c'est en auditionnant une des dernières personnes à avoir été en relation téléphonique avec lui que le mystère de la disparition s'était éclairci. L'intéressé, un homme qui squattait une maison abandonnée à Argis, était spontanément passé aux aveux face aux gendarmes, se disant « rongé par le remords », alors qu'il n'était auditionné que comme simple témoin.



La maison abandonnée où se seraient déroulés les faits. Photo Progrès/Frédéric BOUDOURESQUE

Poignardé dans le dos et au cœur

Dès lors placé en garde à vue, cet homme de 25 ans avait expliqué qu'en juillet 2018, il avait prêté sa voiture à Salih Alici, qui avait endommagé un pare-chocs et devait lui payer les réparations. Mais que, le 11 août, il aurait débarqué chez lui, à Argis, en lui reprochant de « parler dans son dos » au sujet de la voiture accidentée, avant de le frapper. Il aurait répliqué, aurait été piqué d'un coup de couteau à la main, avant de lancer un pavé au visage de la victime qui le menaçait. Il serait allé chercher un couteau de cuisine avant de porter un coup de couteau dans le dos de Salih Alici. Selon ses déclarations,

ce dernier lui aurait dit de l'achever sinon c'est lui qui le tuerait. Il l'aurait alors poignardé au cœur.

Six jours après, le corps dissimulé sous du béton

Il avait traîné le corps dans le jardin et l'avait recouvert de couvertures avant de déplacer la voiture de la victime jusqu'à Tenay. Il avait rejoint sa compagne et était parti en Espagne avant de revenir à Argis le 17 août et de recouvrir le cadavre avec du béton.

Trois ans après les faits, Levinson Peron, le meurtrier présumé de Salih Alici, sera jugé par la cour d'assises de l'Ain, à partir du 16 septembre. Il encourt trente ans de réclusion criminelle.

Frédéric BOUDOURESQUE

BOURG-EN-BRESSE Un dealer interpellé, 300 grammes de cannabis saisis



Photo Police nationale

Lundi 13 septembre, en fin d'après-midi, un équipage Police Secours a remarqué le comportement suspect de deux jeunes hommes au contact d'un troisième individu, au sein d'un quartier sensible de Bourg-en-Bresse. Ils semblaient être en pleine transaction. Les policiers ont procédé au contrôle du troisième individu, un homme âgé de 29 ans.

Il était en possession de quelques grammes de produits stupéfiants et de 800 €. Il a été interpellé et placé en garde à vue. La perquisition a permis la découverte de 300 grammes de résine de cannabis conditionnés en plaquettes. Il a reconnu s'être livré à la vente de résine de cannabis depuis quatorze mois et en avoir écoulé plusieurs kilos sur cette période. Il a été convoqué en avril 2022 pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

AUX GOÛTS DU JOUR
Tous les samedis à 11h30

3 auvergne rhône-alpes

Votre nouveau rendez-vous gourmand cuisiné par la cheffe Tabata Mey

france.tv aura.france3.fr

©Nicolas Robin

BOURG-EN-BRESSE

Le SIEA signe une convention avec les forces de l'ordre pour la protection de ses sites

C'est dans le grand salon de la préfecture de l'Ain, mardi 14 septembre après-midi, que Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Ain, le colonel Yannick Bellemine-Lapponnaz, commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain, Walter Martin, président du SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et Baptiste Berrod, directeur départemental de la sécurité publique, ont signé une convention de coopération. « C'est une étape importante, a souligné Walter Martin. Elle a pour objectif d'optimiser la protection des emprises du SIEA contre des actes éventuels de sabotage ou de destruction volontaire qui peuvent avoir de graves conséquences et cette coopération était essentielle. »

Des actes de vandalisme en hausse

De son côté, la préfète de l'Ain, sans donner de chiffres, a rappelé que, sur l'ensemble du territoire, ces actes de vandalisme (incendies, dégradations de pylônes) étaient en hausse : « Il est important de conjuguer les forces de chacun, police et gendarmerie.

Pour mener à bien ce travail de longue haleine, trois points sont essentiels : la prévention avec un renforcement de la sécurisation des sites sensibles, la réactivité en clarifiant les rôles de chacun et, enfin, l'élucidation. Il ne faut jamais minimiser ces actes de vandalisme car ce sont des dégradations de nos valeurs républicaines. Peu de départements ont agi avec une telle rapidité », indiquait la représentante de l'État, en faisant référence à la signature de cette convention. Et de conclure : « Plus de sécurité, c'est plus de sérénité. »

Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est au service des collectivités territoriales du département. Depuis son origine, il organise le service public de distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire aindinois. Il est également un acteur majeur dans les domaines de l'éclairage public, du système d'information géographique, de la transition énergétique, du gaz et de la communication électronique.

De notre correspondant
Robert MAS